

République française

Département du Lot

COMMUNE D'ESPEDAILLAC

Séance du 15 novembre 2023

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 09/11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gérard MAGNE

Présents : 6

Présents : Gérard MAGNE, Sylvain CAVALIE, Gérard DOREMUS, Francis JAMMES, Yves BAISSAC, Olivianne BELKADI

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Laurence LUCOTTE par Olivianne BELKADI, Bruno WIDENMANN par Gérard DOREMUS, Malika BEAUDET par Gérard MAGNE, Sonia PAGES par Francis JAMMES

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Yves BAISSAC

Objet: Approbation convention avec le département pour l'entretien des routes départementales en agglomération - DE_2023_5_2

Considérant la nécessité de préciser les modalités d'entretien et d'exploitation des aménagements réalisés ou présents sur le domaine public départemental de la commune en agglomération

Le Maire présente à l'assemblée la convention déterminant la répartition des charges d'entretien et d'exploitation de ces routes entre le département et la commune

Après avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, Le conseil municipal valide cette convention et autorise le Maire à la signer

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Secrétaire de séance
Yves BAISSAC

Le Maire,
Gérard MAGNE



Publication sur le site de la Mairie le :

12/12/2023

RF
SOUS PREFECTURE DE FIGEAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/11/2023
046 214000942-20231115-DE 2023 5 2-DE